



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/2002/3
8 juillet 2002

FRANÇAIS
Original: ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et
de la protection des droits de l'homme
Cinquante-troisième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Le Forum social

**Document de travail présenté par M. José Bengoa conformément
à la résolution 2001/24 de la Sous-Commission* ****

1. La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, par sa résolution 2001/24, a invité M. José Bengoa, membre de la Sous-Commission, à établir un document de travail préliminaire décrivant dans les grandes lignes la méthodologie et les activités du Forum social. Le présent document a pour objet d'informer la Sous-Commission de la nature, du rôle et des objectifs du Forum social.

* Le présent document de travail a été soumis le 12 juin 2002 afin de tenir compte des dispositions à prendre en vue de l'organisation de la première session du Forum social en application de la résolution 2002/106 de la Commission des droits de l'homme autorisant l'organisation du Forum social, pendant deux jours, avant la cinquante-quatrième session de la Sous-Commission.

** Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement la position de la Sous-Commission, de ses membres ou de l'Organisation des Nations Unies.

I. LE FORUM SOCIAL: UN ESPACE NÉCESSAIRE

2. Les 25 et 26 juillet 2002 aura lieu au Palais des Nations, à Genève, la première réunion du Forum social. Ce forum constituera au sein de l'Organisation des Nations Unies un nouvel espace de débat, consacré à l'analyse de la relation entre le processus de mondialisation et les droits de l'homme, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels, dans un environnement mondialisé.

3. La Commission des droits de l'homme, par sa décision 2002/106 du 22 avril 2002, a approuvé la demande de la Sous-Commission tendant à ce que le Conseil économique et social autorise la tenue à Genève, pendant deux jours, avant la cinquante-quatrième session de la Sous-Commission, d'un forum sur les droits économiques, sociaux et culturels qui s'appellera Forum social et auquel participeront 10 membres de la Sous-Commission, compte tenu de la représentation régionale. Seront invités à participer au Forum social les organisations internationales, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les organisations et associations de citoyens, des personnalités et des universitaires, des organisations de travailleurs, des organismes privés et des organismes publics de coopération internationale ainsi que des institutions de défense des droits de l'homme¹.

4. La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme s'est interrogée pendant plusieurs années de l'opportunité d'organiser une réunion annuelle de cette nature et d'ouvrir au sein de l'Organisation un espace de débat sur les évolutions complexes que connaît le monde actuel. Au cours des 10 dernières années, la Sous-Commission a réorienté ses priorités dans le sens de l'étude des droits économiques, sociaux et culturels, en prenant conscience du fait que ce domaine fondamental des droits de l'homme n'est pas toujours analysé en profondeur ou étudié avec autant d'attention que celui des droits civils et politiques.

5. Au début des années 90, l'ensemble des études pilotes toujours d'actualité présentées par M. Danilo Türk ont appelé l'attention notamment sur les changements en profondeur que la nouvelle situation mondiale impliquait du point de vue des droits de l'homme. Ces études ont suscité un intérêt croissant pour ces questions, notamment:

a) Les rapports sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté présentés par M. Leandro Despouy (Argentine);

b) La série d'études réalisées par M. Asbjørn Eide (Norvège), en particulier le document préparatoire sur les droits de l'homme et la répartition du revenu (1994) et les études sur le droit à l'alimentation (1999 et 2000);

¹ L'accréditation des participants s'effectuera au moyen d'une lettre officielle de l'organisation ou de l'institution concernée mentionnant les fonctions et les données personnelles de son représentant. Les permis permettant l'entrée au Palais des Nations pourront être obtenus quelques jours avant la réunion au bureau d'accréditation situé dans la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, 1211 Genève 10, ou par courrier électronique sur le site Web à l'adresse suivante: www.unhcr.ch/html/menu2/2/sfmain.htm.

c) Les études sur les sociétés transnationales, le droit à réparation, le droit international et leurs conséquences pour les droits de l'homme en général, et plus particulièrement pour les droits économiques, sociaux et culturels, et sur le droit à l'eau potable, ainsi que d'autres études menées par M. El Hadji Guissé (Sénégal);

d) Les études sur la mondialisation, le commerce international et leurs conséquences pour les droits de l'homme réalisées par M. Joseph Oloka-Onyango (Ouganda) et M^{me} Deepika Udagama (Sri Lanka) (1999 et 2000);

e) Les travaux de M. David Weissbrodt (États-Unis d'Amérique) sur le Code de conduite des sociétés transnationales et la documentation du Groupe de travail de la Sous-Commission sur les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales;

f) Les études sur l'éducation et les droits de l'homme réalisées par M. Mustapha Mehedi (Algérie);

g) Les nombreux autres rapports et documents déjà publiés sur le sujet ou auxquels on continue de travailler dans ces organes et d'autres instances².

6. La proposition d'organiser un Forum social est issue des conclusions de l'étude intitulée «Les relations entre la jouissance des droits de l'homme, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels, et la répartition des revenus» (E/CN.4/Sub.2/1995/14, E/CN.4/Sub.2/1996/14, E/CN.4/Sub.2/1997/9 et E/CN.4/Sub.2/1998/8). Cette étude mettait en lumière l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène mondiale et montrait que le processus de mondialisation rendait les interactions si complexes qu'il était nécessaire d'ouvrir de nouveaux espaces de débat, ceux qui existaient étant limités et insuffisants. Il y était noté également que ceux qui s'occupent des droits de l'homme ne s'intéressent pas en général aux préoccupations de ceux qui prennent les décisions économiques mondialisées, et que, naturellement, ces derniers ne tiennent pas compte non plus des premiers. L'étude signalait enfin que les voix de ceux qui pâtissent ou qui profitent des effets des processus de mondialisation ne se font pas toujours entendre dans les espaces où se prennent les décisions, et qu'il était du devoir de l'Organisation des Nations Unies de construire des ponts entre les différents milieux concernés.

7. Au cours des six dernières années, la Sous-Commission a débattu de ces idées et de ces propositions et a adopté plusieurs résolutions sur la création du Forum social, qui serait le moyen de donner suite à cet ensemble de travaux, de tirer profit des connaissances accumulées et d'ouvrir un espace adapté au débat sur ces questions importantes. En août 2001 a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, une réunion préparatoire à laquelle ont participé de nombreuses personnalités, de hauts responsables d'organismes internationaux et des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations syndicales internationales et d'associations de citoyens. La session a été ouverte par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Mary Robinson, qui a apporté son soutien à cette initiative, de même que de nombreux hauts responsables d'organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales présents dans la salle. S'il est vrai qu'au cours de ces années de préparation

² Tous les documents cités peuvent être consultés dans plusieurs langues sur le site Web du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (www.unhchr.ch).

du Forum social d'autres initiatives très importantes ont été prises (Forum social mondial de Porto Alegre (Brésil), Forum économique mondial de Davos (Suisse), etc.), il n'en est pas moins vrai qu'au niveau des organisations internationales intergouvernementales et du système des Nations Unies, il n'existait aucune structure où ces questions puissent être débattues tous les ans de façon ouverte et où tous les acteurs de la mondialisation puissent être présents.

8. Le Forum social répond à la conviction qu'il est nécessaire d'ouvrir un dialogue fructueux entre les agents économiques, les acteurs de la mondialisation, les intellectuels et universitaires qui analysent ce phénomène, les groupements de citoyens et, en particulier, les communautés de base qui subissent les conséquences de la mondialisation, et tous ceux qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme. Pour que ce dialogue soit efficace, il a été créé au sein du système des Nations Unies cet espace spécial qui relève concrètement du mandat de la Sous-Commission, afin de permettre la rencontre d'interlocuteurs qui normalement n'interviennent pas dans les mêmes débats: gouvernements, organismes publics de développement, sociétés transnationales, institutions financières, institutions spécialisées des Nations Unies, banques multilatérales, organisations non gouvernementales, organismes de coopération, groupements de travailleurs et associations de base, et organismes de la société civile qui mènent des activités dans le domaine du développement, de la solidarité et de la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. Les participants auront un droit égal à la parole, dans une atmosphère de dialogue constructif et de respect pour les idées et opinions de tous.

9. Le Forum social aura pour objet de débattre des questions les plus importantes touchant au développement du monde contemporain, en particulier celles qui ont un lien avec la mondialisation et ses effets sur les populations, la pauvreté, le développement, la coopération et la pleine réalisation des droits de la personne. Mais en même temps, et à la différence d'autres instances, il permettra de dégager des principes généraux, de faire des propositions ou des suggestions en matière de réglementation et diverses autres recommandations à l'intention de la Sous-Commission qui seront soumises ensuite à l'examen des organes supérieurs des Nations Unies (voir le document E/CN.4/Sub.2/1997/9 et les tableaux figurant en annexe). En ce sens, le Forum social devrait être un laboratoire d'idées pour le système des Nations Unies en général et le système de défense, de promotion et de protection des droits de l'homme en particulier. Il devrait donner des orientations quant aux caractéristiques et aux effets des processus contemporains de mondialisation qui, comme chacun sait, touchent de façon inégale les populations, et en particulier les pays et régions du tiers monde. Le capital de connaissances qui sera ainsi démocratiquement constitué servira de base à l'élaboration de résolutions. Les 10 membres de la Sous-Commission qui participeront au Forum social devront rendre compte de ces débats devant la Sous-Commission et les autres organes internationaux. Il conviendra de présenter des résolutions et des projets précis reflétant le débat et permettant d'en tirer des mesures pratiques pour l'ensemble du système international.

10. L'idée d'un Forum social répond aussi aux nouvelles exigences et aux nouveaux défis que comporte la mondialisation de l'économie dont la montée en puissance a marqué la dernière décennie. Les communications planétaires, les échanges de plus en plus importants tant de marchandises que de ressources financières, mais surtout la circulation, entre autres, des messages, des symboles culturels, des schémas de consommation, des normes éthiques, s'appuient sur la participation d'un nombre toujours plus grand d'agents de décision dans le domaine du développement. Sans minimiser la responsabilité qui revient aux États en matière

de respect et de concrétisation des droits économiques, sociaux et culturels, on peut dire qu'il y a bien d'autres intervenants qui non seulement ont des responsabilités dans le même domaine, mais souvent définissent les réponses qu'il est possible d'apporter aux problèmes qui s'y posent. Le Forum social a pour objet de réunir tous ces intervenants pour qu'ils débattent ensemble de leurs responsabilités en matière de droits économiques, sociaux et culturels.

11. Le Forum social a également pour objet de faire se rencontrer les diverses instances qui sont saisies des questions relatives aux droits économiques, sociaux et culturels, par exemple le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, qui est chargé de surveiller l'application du Pacte, le Groupe de travail sur le droit au développement et d'autres organismes collégiaux des Nations Unies, comme l'Organisation internationale du Travail (OIT), de manière à créer des réseaux et des espaces de rencontre, de coordination, de travail en commun et de compréhension mutuelle, chacun agissant dans sa sphère de compétence.

12. Pour sa première réunion, le Forum social adoptera des procédures de débat simples et ouvertes. Plusieurs tables rondes – une chaque matin – sont prévues, afin d'enrichir le débat. Ont été invités à y participer des représentants des Forums de Porto Alegre et de Davos, des personnalités des milieux intellectuels et politiques de renommée internationale et des dirigeants d'organisations de base, notamment de réseaux d'organisations de production, d'organisations de travailleurs, de femmes, d'artisans, de pêcheurs, de paysans, d'autochtones et de différents groupements de producteurs. Ont été invités à participer à ce dialogue également des représentants des organisations internationales les plus connues et les plus importantes comme, entre autres, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'OIT et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ont été invitées également les organisations non gouvernementales les plus importantes, dont beaucoup ont constitué un groupe d'appui dénommé «Amis du Forum social», qui a pour objet de promouvoir et de faciliter la participation des groupes de base au Forum. Il faut espérer que toutes ces personnes et tous ces représentants pourront participer aux débats de façon démocratique et sur un pied d'égalité.

II. Thèmes, objectifs et ordre du jour du Forum social

13. La première réunion du Forum social sera consacrée à la relation entre les processus de mondialisation et la réalisation des droits de l'homme, en particulier pour ce qui touche à l'éradication et à la réduction de la pauvreté ainsi qu'à la réalisation du droit à l'alimentation.

14. Les observateurs des processus mondiaux sont de plus en plus préoccupés par les conséquences de la mondialisation en ce qui concerne la pauvreté et la faim. Les statistiques sont si consternantes qu'elles n'ont presque plus d'effet sur l'opinion publique. Il est fait état chaque jour de nombreux cas extrêmement difficiles et il semble que la fatalité s'acharne sur des millions de personnes sans qu'on puisse entrevoir aucune solution à leur situation dramatiques. L'extrême complexité des phénomènes conduit souvent à l'inaction et incite à considérer que toute tentative de réflexion sur ces questions serait inutile. Pourtant, des régions entières de la planète se trouvent privées d'espaces de développement, sans possibilités de croissance économique ou tout simplement de survie et de maintien d'un minimum de stabilité. Les pays les plus développés voient avec préoccupation les masses pauvres chercher dans la migration la solution à leurs problèmes, et sont parfaitement conscients du fait que la simple fermeture des frontières ne résoudra rien, ni à court ni à long terme. De leur côté, les plus hautes autorités

économiques mondiales constatent que les systèmes de coopération pour le développement, l'aide humanitaire, et de façon générale les mécanismes de transfert de ressources du premier monde au tiers monde – ce qu'on appelle les projets de développement – sont en crise ou ont tout simplement échoué. Il est évident, pour quiconque suit attentivement le débat politique et les analyses de spécialistes dans la presse mondiale, que dans ces domaines, un effort intense et systématique de création de nouveaux modèles, de nouvelles propositions, d'alliances et d'engagements différents est indispensable. Les manifestations de masse qui ont eu lieu dans presque toutes les régions du monde ces dernières années ne sont qu'une autre expression de ce qu'a constaté la Sous-Commission il y a déjà de nombreuses années, avant l'apparition de ces manifestations, et qui l'a conduite à créer ce Forum social.

A. L'exercice des droits économiques, sociaux et culturels dans un environnement mondialisé

15. Le Forum social a pour thème central la compréhension des droits économiques, sociaux et culturels dans un environnement mondialisé.

16. Dans son rapport E/CN.4/Sub.2/1992/16, le Rapporteur spécial, M. Danilo Türk, soulignait la nécessité d'adopter une conception large des droits de l'homme et de promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels. Il ajoutait: «Les récents bouleversements politiques et sociaux [...amènent à penser...] que le moment est précisément venu de s'efforcer d'interpréter les rapports entre les deux grands ensembles de droits de l'homme selon une approche unifiée et équilibrée». Il citait Henkin, selon lequel «le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels n'est pas un simple catalogue d'exhortations et d'aspirations, c'est un instrument juridique. Les droits qui y sont reconnus sont aussi "humains", universels et fondamentaux que le sont ceux énoncés dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques». Ces principes sont à la base de la plupart des études réalisées par la Sous-Commission au cours des dernières années et devraient servir d'orientation aux débats et aux travaux du Forum.

17. Les droits économiques, sociaux et culturels constituent aujourd'hui un code universel, effectivement appliqué, solennellement approuvé par les États, offrant une base commune à partir de laquelle on peut envisager de mettre en réseau les secteurs les plus vulnérables, les États et les acteurs non gouvernementaux du commerce des marchandises, de l'industrie et des finances, mais aussi du secteur non étatique du développement et de la solidarité internationale. Ces droits doivent être perçus comme un ensemble de principes débouchant sur l'édification d'un système de relations nouvelles et de meilleur aloi, dans le cadre de la mondialisation dont la planète est le théâtre.

18. Face à la mondialisation des marchés, des systèmes d'information, des finances, des institutions du pouvoir économique, social et culturel, on voit apparaître diverses formes de mondialisation de la société politique et de la société civile. On parle couramment de «mondialisation par le haut» ou de «mondialisation par le bas», c'est-à-dire des institutions et des organisations qui structurent la société civile et en expriment la multiple diversité et en

même temps fomentent la mondialisation elle-même³. L'analyse de ces phénomènes devrait faire partie de l'ordre du jour du Forum.

19. Lors de la journée consacrée à un débat spécial sur la mondialisation, au cours de sa dix-huitième session, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a souligné la nécessité de mettre en place un cadre réglementaire pour réduire les conséquences néfastes de la mondialisation. Il faut intégrer les obligations en matière de droits de l'homme dans le mode opératoire des institutions financières et commerciales internationales et exiger des sociétés transnationales qui s'implantent dans un pays qu'elles y respectent les droits de l'homme (voir le document E/1999/22-E/C.12/1998/26). Cette préoccupation, que partagent largement de nombreux organes de l'ONU et d'autres institutions internationales, devrait devenir l'un des grands sujets du Forum, qui pourrait élaborer des propositions en ce sens à soumettre ensuite aux instances spécialisées. Le Forum devrait donc être une source de connaissances, un lieu où s'élaborent des propositions et des suggestions dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels.

B. Relations entre les échanges internationaux mondialisés, les décisions des institutions multilatérales et la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels

20. Les rapports entre les «décisions mondialisées» et la vie des particuliers sont de jour en jour plus étroits. Beaucoup de ces décisions se prennent en effet à l'occasion de sommets, de réunions ou d'assemblées mondiales et concernent l'ensemble du monde, tant par les avantages que par les inconvénients qu'elles peuvent avoir pour la population.

21. Si l'on en croit les manifestations qui s'enchaînent à chaque réunion mondiale, l'un des thèmes les plus importants du siècle qui commence est celui des rapports qu'il y a entre les décisions prises au niveau des États et des organes multinationaux ou multilatéraux compétents en matière de commerce international d'une part et, de l'autre, les conséquences de ces décisions au niveau des pays, des régions, des localités et des particuliers. Le Forum social devrait donc viser à offrir un espace de dialogue où pourraient être analysés ces aspects fondamentaux qui intéressent la communauté internationale tout entière.

22. Aux termes de l'engagement 8 du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, les États se sont engagés «à faire en sorte que les programmes d'ajustement structurel qui pourraient être adoptés comportent des objectifs de développement social, en

³ Le Forum social mondial, qui a eu lieu en 2001 et en 2002 à Porto Alegre (Brésil), est une illustration parlante de ce que nous appelons «mondialisation par le bas». Il a rassemblé de nombreux réseaux de la société civile mondialisée en vue de débattre de la façon dont ils sont touchés par la mondialisation. Le Forum économique mondial de Davos, qui s'est tenu à titre exceptionnel à New York en 2002, est une manifestation de nature différente; il réunit principalement les élites de l'entreprise et des finances et les hauts responsables gouvernementaux dans une ambiance informelle pour analyser les tendances du processus de mondialisation. Un des objets du Forum social est que les conclusions et les réflexions issues de ces deux manifestations puissent être débattues et diffusées, étant donné qu'elles sont l'expression de deux mondes sociaux très importants et qui souvent n'ont aucun contact entre eux.

particulier l'élimination de la pauvreté, la promotion du plein emploi et de l'emploi productif, et l'amélioration de l'insertion sociale et ne jouent pas aux dépens des pays les plus faibles (voir A/CONF.166/9). À quoi on ajoutera que la volonté ainsi exprimée par la communauté internationale vaut aussi pour l'ensemble des décisions qui se prennent aujourd'hui dans le domaine du commerce et de la finance. La Sous-Commission a examiné ces deux dernières années les rapports de M. Oloka-Onyango et M^{me} Deepika Udagama qui présentaient une analyse approfondie de ces questions. Le Forum devrait fournir aux organes compétents dans ces matières l'analyse des diverses situations ainsi que des propositions et des suggestions.

23. Le Forum social devrait aussi, sans préjudice de ce que font les autres institutions spécialisées et compte tenu des travaux de celles-ci, analyser les rapports qu'il y a entre l'emploi et les mesures internationales de libéralisation des marchés, la déréglementation de la main-d'œuvre, l'évolution des tarifs douaniers, et l'austérité budgétaire imposée par la Banque mondiale et les organismes multilatéraux. L'analyse de la situation de l'emploi devrait comporter une étude des conséquences pour les femmes et les enfants, en particulier. Ces analyses à caractère économique-financier ne sont pas retenues par le Forum social pour elles-mêmes, comme ce pourrait être le cas dans d'autres instances spécialisées, mais en relation avec les droits de l'homme, et en particulier avec les droits économiques, sociaux et culturels.

C. Pauvreté et extrême pauvreté dans un environnement mondialisé

24. Il a également été déclaré au Sommet social que la lutte contre la pauvreté et le développement de moyens de subsistance durables étaient une responsabilité morale, politique et économique qui incombait aux gouvernements nationaux et à la communauté internationale.

25. Le Forum social devrait être l'instance par excellence où les situations de pauvreté dans le monde seraient considérées d'un point de vue harmonisant les perspectives économiques, commerciales et financières et l'orientation politico-morale propre aux droits de l'homme. L'impression de frustration que font naître les divergences de vue entre ceux qui se placent du point de vue de l'idéal d'un monde plus juste et ceux qui le font du point de vue de la pratique économique quotidienne devrait être dissipée par des propositions constructives. C'est pourquoi il a été décidé de consacrer à cette question la première réunion du Forum, sans préjudice d'une analyse de ce problème complexe dans une perspective plus générale.

26. Nombreux sont les organes internationaux qui ont pris des décisions économiques, commerciales et financières ayant pour conséquence d'aggraver les situations de pauvreté partout dans le monde, mais souvent dans des régions reculées. Le Forum social devrait être le lieu où appréhender ces phénomènes interdépendants et les analyser de divers points de vue dans l'optique de la recherche de solutions.

27. La pauvreté et l'extrême pauvreté en milieu rural devraient être l'un des grands thèmes du Forum social puisque, en particulier dans le tiers monde, c'est là que l'on trouve les degrés de misère les plus élevés. C'est pourquoi cette première réunion du Forum social s'attachera tout spécialement à ces questions.

28. La pauvreté urbaine, en particulier celle des grands centres, est l'une des autres questions auxquelles le Forum social devrait consacrer la plus grande attention. La Sous-Commission dispose de la volumineuse documentation établie par ses rapporteurs spéciaux à propos du droit

au logement (voir par exemple le rapport final de Rajindar Sachar, E/CN.4/Sub.2/1995/12). Les résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) tenue à Istanbul (Turquie) en 1996 et les débats auxquels a donné lieu le droit à un logement convenable devraient être analysés dans la perspective plus large dont il s'agit ici, c'est-à-dire celle des rapports entre la mondialisation et le droit à un logement convenable (voir le rapport de M. Kothari, Rapporteur spécial de la Commission, E/CN.4/2001/51).

D. Organisation des échanges internationaux et du système financier, activités des sociétés et institutions transnationales et des organismes financiers multilatéraux et leurs effets sur la répartition du revenu aux niveaux national et international

29. Les disparités de la répartition du revenu aux niveaux national et international sont un grand facteur de fragilisation de l'équilibre social et politique et de désintégration des sociétés. Tous les auteurs s'accordent à penser que la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels passe par une amélioration de l'équité sociale et de la répartition des biens et des services dans chaque société et entre les sociétés elles-mêmes. Beaucoup de facteurs expliquent les inégalités de la répartition du revenu aux niveaux national et international. Le Forum social devrait fournir l'occasion d'analyser cette problématique et de proposer des normes, des plans et des programmes permettant d'améliorer cette répartition.

30. Le Forum social devra coordonner et mettre à profit les délibérations et les résultats du Groupe de travail de la Sous-Commission sur les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales, qui a beaucoup travaillé ces dernières années sur plusieurs aspects liés à cette question. Il ne fait aucun doute que certaines sociétés de production, ou sociétés financières, ont une capacité d'action très supérieure même à celle des États et qu'elles ont souvent une influence décisive sur la vie des populations. Le Forum social devra être un lieu privilégié, non seulement pour dénoncer certaines situations économiques, mais aussi et surtout pour mettre en place des normes, élaborer des principes d'accord, effectuer des analyses des meilleures pratiques et établir des principes régulateurs susceptibles de transformer les relations existantes, qui sont généralement très préjudiciables aux populations pauvres.

31. Le démembrement des sociétés et les processus complexes de désintégration sociale sont dans bien des cas les conséquences imprévues de décisions économiques, commerciales et financières. La crise que connaissent de nombreux dispositifs d'intégration sociale est en voie de devenir l'une des grandes sources potentielles de conflit et de violence. Dans l'engagement 4 de la Déclaration de Copenhague adoptée au Sommet mondial pour le développement social (A/CONF.166/9, chap. I), il est dit: «Nous nous engageons à promouvoir l'intégration sociale en encourageant des sociétés stables, sûres et justes, fondées sur le respect et la défense de tous les droits de l'homme ainsi que sur la non-discrimination, la tolérance, le respect de la diversité, l'égalité des chances, la solidarité, la sécurité et la participation de tous.». Le Programme d'action souligne la nécessité de mettre en place le cadre législatif et les mécanismes qui permettront d'atteindre cet objectif, nécessité à laquelle le Forum devrait s'intéresser.

32. Le Forum social, dans cette perspective, peut être considéré comme un espace d'«alerte précoce» pour les conflits sociaux et politiques, puisque, on le sait, un grand nombre, sinon la majorité, d'entre eux trouvent leur origine dans des situations qui relèvent du domaine traité. La voix des communautés de base, des associations de citoyens, des organisations non gouvernementales mais aussi des intellectuels, des universitaires et des écrivains, notamment

revêt une importance stratégique puisque ceux-ci attirent l'attention sur les situations avant que ne se déchaînent des processus de violence et de destruction non maîtrisables. Le débat ouvert dans un espace public et officiel du système des Nations Unies pourrait être efficace à cet égard.

E. Décisions prises au niveau international en matière de ressources et de services sociaux de base, en particulier au regard du droit à la santé et à l'éducation

33. Beaucoup de décisions prises à l'échelon international ont des conséquences au niveau des ressources de base dont les populations tirent leur subsistance et les moyens de leur développement. La maîtrise et l'utilisation des richesses naturelles sont de plus en plus étroitement subordonnées aux décisions prises dans d'autres domaines. La Sous-Commission s'occupe de plus en plus souvent, entre autres questions essentielles, du droit à l'eau potable et du droit à l'alimentation. Les rapports entre l'exercice de ces droits et les décisions des acteurs publics et privés de l'économie seraient un bon sujet de réflexion pour le Forum social.

34. Les décisions internationales intéressant l'économie mondialisée, au niveau privé comme au niveau public, se traduisent souvent par des réductions très marquées des budgets sociaux. Le Sommet mondial pour le développement social et bien d'autres instances internationales ont fait valoir qu'il fallait veiller à ce que les décisions économiques et financières ne soient pas prises au détriment des structures fragiles des services sociaux, en particulier dans les pays les plus pauvres.

35. Les dépenses sociales consacrées à l'enseignement et à la santé devraient intéresser aussi le Forum social.

F. Conséquences des décisions prises en matière de commerce international, de financement et d'organisation de l'économie mondiale pour les groupes vulnérables, en particulier les groupes minoritaires, les autochtones, les migrants, les réfugiés, les femmes, les enfants et d'autres secteurs de la société

36. La Sous-Commission a pour mission particulière d'étudier la situation des groupes minoritaires, des autochtones, des migrants, des déplacés, des femmes, des enfants, des réfugiés et des autres groupes vulnérables. Les rapports entre les phénomènes mondiaux d'ordre économique, commercial et financier et l'évolution des droits économiques, sociaux et culturels de ces groupes sont de la plus grande importance et devraient être inscrits à l'ordre du jour du Forum social.

37. Indépendamment de ce que réalisent ou devraient réaliser les mécanismes spécialisés, par exemple le Groupe de travail sur les populations autochtones et l'Instance permanente sur les questions autochtones, le Forum social devrait se prêter à un débat particulier sur l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels sous l'angle de ces groupes de population, et sur les situations dans lesquelles ces droits sont violés par l'application de politiques multilatérales ou les activités des sociétés transnationales, des investisseurs et d'autres acteurs. Le Forum devrait coordonner ses activités avec les institutions ou organes spécialisés du système des Nations Unies.

G. Coopération internationale multilatérale et bilatérale, publique et privée, pour le développement et la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels

38. L'importance de la coopération internationale est un autre trait caractéristique de la mondialisation actuellement en cours. Les institutions publiques de développement sont en concurrence avec des organismes publics multilatéraux et les organisations privées ou non gouvernementales, et on a vu apparaître ces dernières années des entités puissantes mobilisant des ressources très importantes. Le débat sur les caractéristiques de l'aide au développement, de la coopération internationale dans le cadre des droits de l'homme et des droits économiques, sociaux et culturels devrait avoir sa place au Forum social.

39. Les engagements auxquels la communauté internationale a souscrit – consacrer à la coopération une proportion de 0,7 % du produit national brut des pays développés –, les stratégies comme celle du «20/20», les promesses de réduction de la dette extérieure et autres questions du même ordre pourraient être examinés au titre de ce point de l'ordre du jour lors des prochaines réunions du Forum social.

40. La relation entre l'aide humanitaire et les droits de l'homme est une question très complexe qui préoccupe de plus en plus la communauté internationale. L'aide humanitaire prend une place de plus en plus grande, la première est devenue de nos jours un sujet de très grande importance et l'on a vu s'instaurer d'immenses réseaux d'aide à l'occasion de catastrophes, d'accidents majeurs et, en particulier, de crises politiques et d'éruptions de violence. L'importance et la nécessité de cette aide dans certaines circonstances, et surtout en cas de catastrophe ou de crise politique dans le tiers monde, sont indiscutables. Mais il existe aussi un lien complexe entre ces interventions et leurs conséquences. En effet, il n'est pas rare que l'aide internationale ait des accents politiques et qu'elle serve d'instrument de pression. Souvent aussi, les moyens par lesquels on cherche à donner de l'efficacité à cette aide conditionnent le développement ultérieur du pays ou de la région considérés. L'aide conjoncturelle se transforme souvent en aide permanente, détruisant ainsi les structures de production locales et déstabilisant les sociétés traditionnelles. Ces questions doivent être analysées à la lumière des droits de l'homme et des orientations et des stratégies doivent être proposées à la communauté internationale et aux organismes compétents.

41. Le Forum social devrait être l'occasion d'annoncer, de proposer et de lancer des idées originales en matière de coopération pour le développement et d'aide humanitaire et, d'une manière générale, de favoriser le développement qualitatif et quantitatif de la coopération internationale.

H. Suivi des accords conclus dans le domaine social lors des réunions au sommet, notamment lors du Sommet pour le développement social de Copenhague et dans d'autres instances internationales, sur les rapports entre l'activité économique, commerciale et financière et la réalisation des droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels

42. Le Forum social devrait se transformer en mécanisme d'examen annuel des décisions prises par les États à l'occasion des diverses réunions mondiales qui se sont tenues ces dernières années et des réunions officielles de suivi et d'évaluation. Le débat sur ce point permettrait

d'élaborer des recommandations et de renforcer le contrôle exercé par divers intervenants sur les résultats de ces réunions.

I. Indicateurs sociaux et économiques; leur rôle éventuel dans l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels

43. Le débat sur les indicateurs des droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, s'est heurté à plusieurs écueils. Cela n'a pas empêché de nombreux organismes appartenant ou liés aux Nations Unies d'avancer dans ce domaine et même d'élaborer leurs propres indicateurs sur la base des politiques sociales de nombreuses régions, tels que l'indice du développement humain élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement.

44. Le Forum social devrait analyser les principes qui sous-tendent l'élaboration de ces indicateurs, proposer des solutions nouvelles et rechercher auprès des organismes spécialisés des appuis pour que les discussions puissent être étayées par des données suffisantes.

45. Le Forum social aura la faculté de proposer des thèmes de réflexion, de demander la réalisation d'études sur des points particuliers, de constituer des groupes de travail et, de manière générale, de canaliser les propositions susceptibles d'amener des progrès et d'améliorer les conditions de vie d'une grande partie de la population mondiale.
